

Délibérations de la séance du
Conseil Municipal du 12 Décembre 2024

MAIRIE DE WITTRING

4, rue de la Mairie • 57905 WITTRING • Téléphone 03 87 02 16 10 • Maire 06 42 49 48 59

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 2 DECEMBRE 2024

Conseillers élus : 15
En fonction : 15
Présents : 11

Sous la présidence de M. Bernard ROHR Maire, Julien IMPROVISATO, Alain MUNSTER, Jean-Claude MEYER M. Maires-Adjoint M. Mmes Etienne BANHOLZER, Adriana FREYERMUTH, Pierre HERTZOG ZINS, Gilles HOFFMANN, Stéphane MEYER, Gaëlle ROHR, Jeannine VOISIN.

Absents avec excuses : Mmes Valérie BACH, Agnès SCHUVER.

Absent sans excuse : M. Charles COLASSE, M. Benoît BAILLOT.

Procurations : Mme Valérie BACH à M. Bernard ROHR

DCM 2024/042 – VENTE DE BOIS DE CHAUFFAGE 2025

Le Conseil Municipal,

Vu les disponibilités en bois de chauffage,

Après en avoir délibéré, décide de :

- Mettre en vente le bois de chauffage et de le réserver aux habitants de la commune
- Fixer, pour l'année 2025, le prix de vente à 25 € le stère
- Fixer la date limite des inscriptions au 14 mars 2025
- Fixer la date de tirage au sort au 07 avril 2025 à 18h – Salle de la Capitainerie à 18h00
- Lors de l'inscription, les personnes intéressées préciseront la quantité de bois souhaitée.
- La commune se réserve le droit d'ajuster les quantités par personnes afin de satisfaire au mieux l'ensemble des personnes ayant passés commande.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Résultats du vote : 12 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

Pour extrait conforme.

Publié, Notifié, transmis au représentant de l'état.

Wittring, le 05 décembre 2024



Le Maire,
Bernard ROHR

MAIRIE DE WITTRING

4, rue de la Mairie • 57905 WITTRING • Téléphone 03 87 02 16 10 • Maire 06 42 49 48 59

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 2 DECEMBRE 2024

Conseillers élus : 15

En fonction : 15

Présents : 11

Sous la présidence de M. Bernard ROHR Maire, Julien IMPROVISATO, Alain MUNSTER, Jean-Claude MEYER M. Maires-Adjoints M. Mmes Etienne BANHOLZER, Adriana FREYERMUTH, Pierre HERTZOG ZINS, Gilles HOFFMANN, Stéphane MEYER, Gaëlle ROHR, Jeannine VOISIN.

Absents avec excuses : Mmes Valérie BACH, Agnès SCHUVER.

Absent sans excuse : M. Charles COLASSE, M. Benoît BAILLOT.

Procurations : Mme Valérie BACH à M. Bernard ROHR

DCM 2024/043 DOTATION ANNUELLE A L'ÉCOLE

Sur le rapport de M. Bernard ROHR,

Rappelant que la collectivité inscrit chaque année une dotation de fonctionnement pour l'école de la commune,

Le Conseil Municipal,

Après délibération, à l'unanimité :

Fixe les dotations de fonctionnement allouées à l'école :

- ✓ 34 € par élève de maternelle (9 élèves) = 306
- ✓ 20 € par élève de primaire (33 élèves) = 660

Inscrit la totalité des crédits nécessaires à savoir **966 €** à l'article **6067** du Budget Primitif 2025.

Prend également en charge :

- ✓ La totalité du coût d'entrée à la piscine pour les élèves
- ✓ La totalité du coût du photocopieur mis à disposition de l'école
- ✓ 600 € de frais de transports pour l'année 2025

Inscrit la totalité des crédits nécessaires au transport à savoir **600 €** à l'article **624** du Budget Primitif 2025.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Résultats du vote : 12 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

Pour extrait conforme.

Publié, Notifié, transmis au représentant de l'état.

Wittring, le 05 décembre 2024



Le Maire,

Bernard ROHR

MAIRIE DE WITTRING

4, rue de la Mairie • 57905 WITTRING • Téléphone 03 87 02 16 10 • Maire 06 42 49 48 59

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 2 DECEMBRE 2024

Conseillers élus : 15

En fonction : 15

Présents : 11

Sous la présidence de M. Bernard ROHR Maire, Julien IMPROVISATO, Alain MUNSTER, Jean-Claude MEYER M. Maires-Adjointes M. Mmes Etienne BANHOLZER, Adriana FREYERMUTH, Pierre HERTZOG ZINS, Gilles HOFFMANN, Stéphane MEYER, Gaëlle ROHR, Jeannine VOISIN.

Absents avec excuses : Mmes Valérie BACH, Agnès SCHUVER.

Absent sans excuse : M. Charles COLASSE, M. Benoît BAILLOT.

Procurations : Mme Valérie BACH à M. Bernard ROHR

DCM 2024/044 PORTANT APPROBATION DE L'OFFRE D'ASSURANCE CHOISIE PAR LA COMMUNE

Exposé des motifs :

M. le Maire a rappelé au Conseil Municipal que, dans le cadre du renouvellement des contrats d'assurance de la commune, des consultations ont été menées conformément à la réglementation en vigueur. Ces consultations ont inclus :

1. Une consultation par groupement de commande.
2. Une consultation par voie de gré à gré.

Après analyse comparative des offres reçues, il est apparu que l'offre reçue par voie de gré à gré, proposée par GROUPAMA COLLECTIVITES 57 A, présente des conditions tarifaires et contractuelles plus avantageuses pour la commune, notamment en termes de : coût, garanties, délais de traitement.

Délibération :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve l'offre d'assurance proposée par GROUPAMA COLLECTIVITES 57 A, concernant la responsabilité civile, l'assurance dommages aux biens, la protection juridique pour un montant annuel de 7 352,61 € T.T.C. euros, et selon les conditions stipulées dans le contrat
- Approuve l'offre d'assurance proposée par GROUPAMA COLLECTIVITES 57 A, concernant la flotte de véhicules et les attelages de la commune pour un montant annuel de 1 352.17 € T.T.C. euros, et selon les conditions stipulées dans les contrats.
- Autorise M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de ces contrats d'assurance, ainsi qu'à effectuer toutes les démarches relatives à son exécution.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Résultats du vote : 12 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

Pour extrait conforme.

Publié, Notifié, transmis au représentant de l'état.

Wittring, le 05 décembre 2024



Le Maire,
Bernard ROHR

MAIRIE DE WITTRING

4, rue de la Mairie • 57905 WITTRING • Téléphone 03 87 02 16 10 • Maire 06 42 49 48 59

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 2 DECEMBRE 2024

Conseillers élus : 15
En fonction : 15
Présents : 11

Sous la présidence de M. Bernard ROHR Maire, Julien IMPROVISATO, Alain MUNSTER, Jean-Claude MEYER M. Maires-Adjoints M. Mmes Etienne BANHOLZER, Adriana FREYERMUTH, Pierre HERTZOG ZINS, Gilles HOFFMANN, Stéphane MEYER, Gaëlle ROHR, Jeannine VOISIN.

Absents avec excuses : Mmes Valérie BACH, Agnès SCHUVER.

Absent sans excuse : M. Charles COLASSE, M. Benoît BAILLOT.

Procurations : Mme Valérie BACH à M. Bernard ROHR

DCM 2024/045 DECISION MODIFICATIVE N°3

Crédits supplémentaires

Budget M57

Le Conseil Municipal,

Sur le rapport de M. Bernard ROHR Maire,

Vu le Budget Primitif M57 de l'exercice 2024,

Considérant qu'il convient de procéder à une autorisation de crédits supplémentaires,

Après en avoir délibéré,

Décide de procéder au vote des crédits supplémentaires comme indiqués ci-dessous, sur le budget principal de l'exercice 2024 :

SENS	SECTION	CHAP.	COMPTE	NATURE	MONTANT
R	I	10	10222	FCTVA	+33 398,90 €
TOTAL					+ 33 398,90 €

SENS	SECTION	CHAP.	COMPTE	NATURE	MONTANT
D	I	21	21757	Matériel et outillage technique - tracteur	+33 398,90 €
TOTAL					+ 33 398,90 €

Autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Résultats du vote : 12 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

Pour extrait conforme.

Publié, Notifié, transmis au représentant de l'état.

Wittring, le 05 décembre 2024



Le Maire,

Bernard ROHR

MAIRIE DE WITTRING

4, rue de la Mairie • 57905 WITTRING • Téléphone 03 87 02 16 10 • Maire 06 42 49 48 59

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 2 DECEMBRE 2024

Conseillers élus : 15
En fonction : 15
Présents : 11

Sous la présidence de M. Bernard ROHR Maire, Julien IMPROVISATO, Alain MUNSTER, Jean-Claude MEYER M. Maires-Adjoint M. Mmes Etienne BANHOLZER, Adriana FREYERMUTH, Pierre HERTZOG ZINS, Gilles HOFFMANN, Stéphane MEYER, Gaëlle ROHR, Jeannine VOISIN.

Absents avec excuses : Mmes Valérie BACH, Agnès SCHUVER.

Absent sans excuse : M. Charles COLASSE, M. Benoît BAILLOT.

Procurations : Mme Valérie BACH à M. Bernard ROHR

DCM 2022/046 – AUTORISATION D'ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Sur le rapport de M. Bernard ROHR – Adjoint aux finances,

Vu l'article L.1612-1 du CGCT qui précise que « jusqu'à l'adoption du budget et jusqu'au 31 mars, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider, mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts à l'exercice précédent ».

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (chapitres 20,21 et 23) dans la limite du quart des crédits ouverts à l'exercice précédent avant l'adoption des budgets (M57) et jusqu'au 15 avril au plus tard :

Budget	Chapitres	Autorisé avant vote BP
Principal M57	20	3 000.00
	21	53 342.18
	23	1 250.00

Résultats du vote : 12 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

Pour extrait conforme.

Publié, Notifié, transmis au représentant de l'état.

Wittring, le 05 décembre 2024



Le Maire,

Bernard ROHR